



FFFA

Service émetteur :
DTN / CFA / CNA

**Directive Technique
Nationale
Saison 2021-2022**

« MERCY RULE »



Le cadre règlementaire

TITRE II - REGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX COMPETITIONS DE FOOTBALL AMERICAIN

Chapitre II : Organisation des championnats nationaux

Article 20 : Homologation des résultats de matchs et Mercy Rule

« (...) »

2) Mercy Rule

La Commission Sportive Football Américain, la CNA et la DTN peuvent publier conjointement une circulaire concernant la mise en place de la Mercy Rule, circulaire qui précise les différents cas d'application.

Pour les compétitions dans les catégories hors de la catégorie senior sur lesquels la Mercy Rule est mise en place, le score final inscrit sur la feuille de match est le score acquis au moment où la Mercy Rule est entrée en application, dès l'instant où le score atteint un écart d'au moins 35 points. Le match est alors automatiquement arrêté par l'Arbitre Principal et peut se poursuivre sous la forme d'un match amical.

Si l'Arbitre Principal omet d'inscrire le score acquis au moment de l'application de la Mercy Rule sur la feuille de match, et que la Mercy Rule a manifestement été ou aurait dû manifestement être appliqué, le score entériné par la Commission Sportive Football Américain sera alors de 35-0.

Pour les compétitions dans la catégorie senior sur lesquels la Mercy Rule est mise en place, le score final inscrit sur la feuille de match est le score acquis à l'issue de la rencontre ».

Explication et application

Le football américain est un sport où il n'est pas possible pour le plus faible de limiter le score, tout comme il est potentiellement faisable de le faire par exemple au « soccer » en adoptant une tactique défensive.

La règle de la « **MERCY RULE** » a été réfléchie aux Etats-Unis afin de limiter les écarts de score entre équipes.

La Direction Technique Nationale décide depuis plusieurs années d'imposer cette règle pour tous les niveaux de championnats nationaux et territoriaux des catégories **U8 à U19 incluse**.

Pour la saison 2021-2022, la division nationale de U19 de football américain à 11 contre 11 n'appliquera cette MERCY RULE que sur décision conjointe des entraîneurs principaux. Nous verrons à l'usage de cette première année de fonctionnement quel régime adopter vis-à-vis de la « Mercy Rule » pour les années suivantes.

L'objectif est de ne pas décourager les jeunes, dont le nombre doit être nettement supérieur dans toutes les structures, en limitant l'écart de points au tableau d'affichage.

Pour les compétitions dans les catégories jeunes sur lesquels la Mercy Rule est mise en place, le score final inscrit sur la feuille de match est le score acquis au moment où la Mercy Rule est entrée en application, dès l'instant où le score atteint un écart d'au moins 35 points.



Le match est alors automatiquement arrêté par l'Arbitre Principal et peut se poursuivre sous la forme d'un nouveau match amical.

Si l'Arbitre Principal omet d'inscrire le score acquis au moment de l'application de la Mercy Rule sur la feuille de match, et que la Mercy Rule a manifestement été ou aurait dû manifestement être appliqué, le score entériné par la Commission Sportive Football Américain sera alors de 35-0.

La règle de la « **MERCY RULE** » **ne s'applique pas** sur le championnat de France de première division « Elite » et le championnat de France de deuxième division « Casque d'Or » où nous sommes dans un niveau de compétition affirmé et en présence de joueurs seniors.

Cependant, la CFA, la CNA, la Vie Sportive et la DTN, conscients des écarts existants lors des rencontres en **D3 senior**, ont décidé de laisser une option pour cette seule division.

Elle fait appel au bon sens commun et à la protection des pratiquants, et ce, même dans un contexte de compétition.

Ainsi, en D3 uniquement, lorsqu'une équipe est menée de plus de 35 points, l'arbitre principal de la rencontre demande à l'entraîneur principal de l'équipe menée s'il souhaite que la « Mercy Rule » soit appliquée. Ce dernier a le choix, il peut décider de ne pas la faire appliquer.

Une fois l'accord de l'entraîneur principal de l'équipe menée obtenu, l'Arbitre Principal peut demander à mettre en place la Mercy Rule, et passe le chronomètre en « temps continu », jusqu'à la fin de la rencontre, et sans revenir sur cette décision, même si l'écart au score revient à 35 points ou moins.

Rappel :

La directive concernant la « Mercy Rule » dans toutes les catégories « Jeunes » reste inchangée.

Elle s'impose automatiquement.

Il en est de même pour la Division Régionale Senior (R1 ou R2) ainsi que pour le challenge féminin.

La Mercy Rule s'applique automatiquement à partir du moment où une équipe est menée de plus de 35 points.

Cette directive est applicable pour toute la saison 2021/2022 et jusqu'à abrogation ou modification pour les saisons futures.